

Madame Colette **Sthioul-Arif**;
Monsieur et Madame Alain et Catherine **Sthioul-Cossy** et leurs enfants
Pierre-Gilles et Manon;
Madame et Monsieur Monique et Félix **Keller-Sthioul** et leur fille Amélie;
Monsieur et Madame Olivier et Corinne **Sthioul-Arif-Chauderna** et leurs
enfants Tamara et Sam;
Madame Edith **Helper**;
ainsi que les familles parentes, alliées et amies, ont la profonde douleur
de faire part du décès de

Monsieur Daniel Sthioul

leur bien-aimé époux, père, grand-père, beau-père, beau-frère, enlevé
à leur tendre affection le 7 avril 2010, dans sa 81^e année.

La cérémonie funèbre suivie des honneurs aura lieu au Temple
de Clarens, le mardi 13 avril 2010 à 13 h 30.

Un merci tout particulier aux collaborateurs de la Fondation Gambetta
ainsi qu'au Dr Roland Sthioul.

Domicile de la famille: Rue Gambetta 3, 1815 Clarens.

En lieu et place de fleurs, un don peut être adressé à la Fondation
Gambetta, CH43 00767 000R 0564 3804, CCP 10-725-4, BCV Lausanne.

Cet avis tient lieu de faire-part.